



NOTE D'INFORMATION

n° 21.06 – Février 2021.

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Auteures : Christel Collin, Nathalie Marchal, DEPP-A1

Édition : Bernard Javet

Maquettiste : Frédéric Voiret

e-ISSN 2431-7632

Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 41 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié

Parmi les lycéens du public et du privé sous contrat inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2018-2019, de niveau CAP à BTS, un sur deux est toujours en formation l'année suivante. 41 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié en France six mois après leur sortie. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle. L'entrée dans la vie active est plus aisée dans les régions les moins touchées par le chômage et avec davantage de sortants de niveau BTS.

► Pour la première fois cette année, l'insertion des élèves sortants de la voie professionnelle est analysée grâce à des indicateurs issus du dispositif InserJeunes. Ce dispositif, qui remplace désormais les enquêtes d'insertion dans la vie active permet notamment de répondre aux exigences de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel ► encadré.

Près d'un lycéen professionnel sur deux poursuit ses études après une dernière année d'un cycle professionnel

Parmi les lycéens inscrits en 2018-2019 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS, 46 % sont toujours en formation en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau. C'est le cas d'un élève sur deux de niveau CAP ou baccalauréat professionnel. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre (36 %) ► figure 1.

La proportion d'élèves toujours en formation est stable (+ 0,9 point) par rapport à l'année précédente.

À tous les niveaux, les garçons restent en formation aussi fréquemment que les filles.

41 % des lycéens professionnels en emploi six mois après leur sortie d'études

41 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié en France six mois après leur sortie du système scolaire.

► 1 41 % des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire

Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation

		Élèves en dernière année de formation		Sorties du système scolaire			Évolution P/R à la génération précédente (en points)	
		Effectifs	Toujours en formation (%)	Effectifs	Taux d'emploi à 6 mois (%)			
			Toujours en formation (%)					
CAP	Ensemble	50 300	50	0,5	25 100	24	0,7	
	Femmes	19 500	51	0,3	9 600	21	0,3	
	Hommes	30 800	50	0,7	15 500	26	1,0	
Bac pro	Ensemble	162 300	51	0,8	79 100	37	-1,1	
	Femmes	69 000	51	2,0	33 600	34	-1,0	
	Hommes	93 300	51	0,0	45 500	39	-1,3	
BTS	Ensemble	93 100	36	0,4	59 500	54	-0,9	
	Femmes	44 400	36	1,1	28 300	55	0,0	
	Hommes	48 700	36	-0,2	31 200	54	-1,7	
Ensemble	Ensemble	305 800	46	0,9	163 700	41	-0,6	
	Femmes	133 000	46	1,7	71 500	41	-0,2	
	Hommes	172 800	47	0,3	92 200	42	-0,8	

Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif des sortants en emploi à six mois et l'effectif de sortants.

Lecture : parmi les 50 300 lycéens inscrits en 2018-2019 en dernière année de CAP, 50 % sont toujours en formation en France l'année suivante. Parmi les sortants du système scolaire en 2019 (i.e. ceux qui ne sont plus en formation), 24 % sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Inscrits en 2018/2019 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.06. © DEPP

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de sa formation sont importantes. Au bout de six mois, 24 % des élèves sortant d'un CAP sont en emploi, contre 37 % de ceux sortant d'un baccalauréat professionnel et 54 % pour les sortants d'un BTS. Parmi les élèves suivant une formation de niveau IV, 1,4 % ont un autre diplôme que le baccalauréat (MC4), leur taux d'emploi s'élève à 53 %. Parmi ceux suivant une formation de niveau V, 8,9 % ont un autre diplôme que le CAP (MC5),

leur taux d'emploi s'élève à 50 % (voir « Pour en savoir plus » - figure 1bis). Ces sortants représentent 2,2 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année. Ils ne sont pas inclus dans la suite de cette étude.

Globalement, le taux d'emploi est stable, par rapport à la génération précédente sortie en 2018 du système éducatif (-0,6 point).

Au niveau CAP ou baccalauréat professionnel, les garçons s'insèrent mieux dans le monde du travail que les filles. Au niveau CAP, ils ont un taux d'emploi, six mois après leur sortie

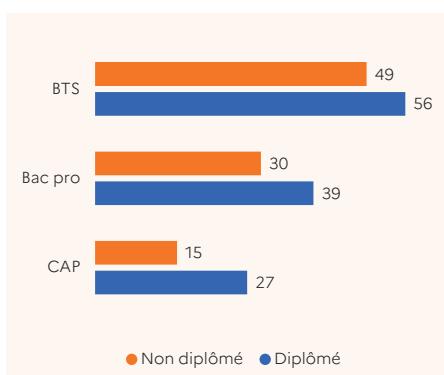
du système scolaire, de 26 % et les filles 21 % (5 points de différence). Au niveau baccalauréat professionnel, l'écart est de même ampleur (39 % pour les garçons, 34 % pour les filles). Au niveau BTS, il n'y a pas de différence significative d'insertion.

Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 79 % des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 44 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 34 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est plus net pour les sortants d'un CAP (27 % contre 15 %) ou d'un baccalauréat professionnel (39 % contre 30 %) que pour ceux sortant d'un BTS (56 % contre 49 %) ► figure 2. L'insertion des lycéens qui sortent directement à l'issue d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme est proche de celle des lycéens qui ont poursuivi en baccalauréat professionnel, mais qui n'ont pas obtenu leur examen final (27 % contre 30 %).

► 2 Une meilleure insertion pour les jeunes lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)



Lecture : le taux d'emploi à six mois des lycéens sortis en 2019 d'un baccalauréat professionnel en ayant obtenu leur diplôme s'élève à 39 % (30 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme).

Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 8 % des lycéens en CAP, 6 % en baccalauréat professionnel et 3 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

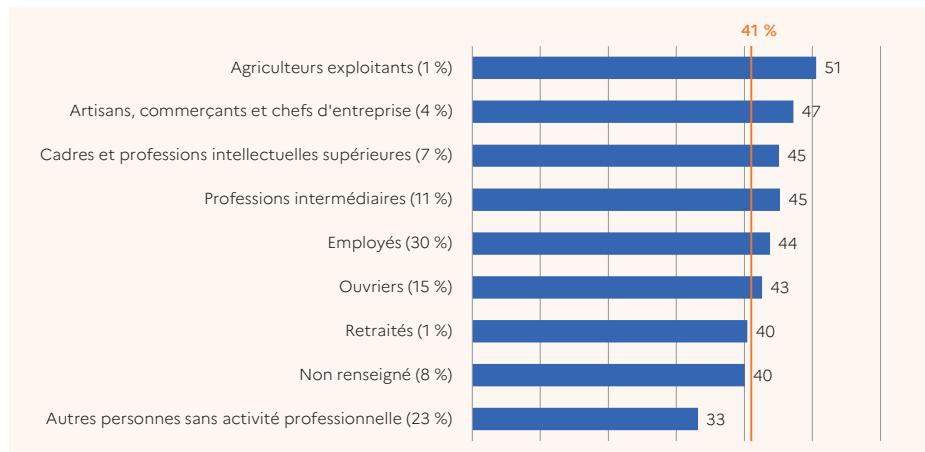
Réf. : Note d'Information, n° 21.06. © DEPP

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

Six mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes dont le

► 3 Seul un tiers des jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité sont en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation des lycées professionnels selon la PCS du représentant légal (en %)



Note : 41 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des lycéens. Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.06. © DEPP

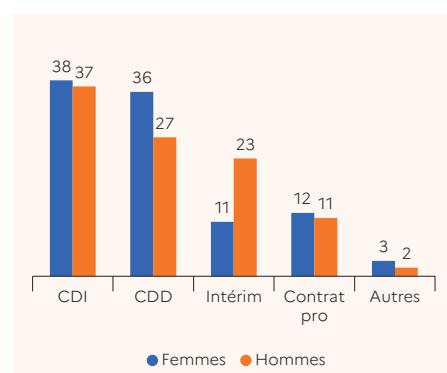
représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise est supérieur à celui de l'ensemble (47 % contre 41 %) ► figure 3. C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est cadre ou profession intellectuelle supérieure (45 %), profession intermédiaire ou employé (45 % et 44 %) et dans une moindre mesure ouvrier (43 %). À l'inverse, pour les jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 33 % ont trouvé un emploi six mois après la sortie du système scolaire. Ceci s'explique, en partie, par le fait qu'il y a davantage de jeunes diplômés d'un CAP parmi les sortants dont le représentant légal est sans activité (23 % contre 15 % pour l'ensemble). Or, leur insertion est moindre. Cependant, à tous niveaux de diplôme, l'insertion est plus faible pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rendent plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes.

classique ► figure 4. Les garçons sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (86 %). Or, au sein de ce secteur, les contrats temporaires prennent la forme d'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans les services (61 %) qui recourent plutôt aux CDD pour ses contrats temporaires (voir « Pour en savoir plus »).

Les jeunes, qui ont poursuivi par un contrat de professionnalisation après leur formation initiale, sont plus souvent issus de formations de niveau supérieur : 14 % pour les sortants de BTS contre 7 % en CAP et 10 % en baccalauréat professionnel.

► 4 Pour les sortants de lycée en emploi, davantage d'intérim pour les garçons, de CDD pour les filles

Répartition des types de contrat pour les jeunes en emploi 6 mois après la sortie de formation (%)



Lecture : parmi les sortants de lycée en emploi à 6 mois, 23 % des hommes sont en intérim contre 11 % des femmes.

Note : 4 % des contrats de professionnalisation sont conclus dans le cadre d'un CDI.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.06. © DEPP

Par ailleurs, 8 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il s'agit le plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu qu'un seul contrat par jeune, en priorité le CDI ou le contrat le plus long. Au niveau du BTS, la part des jeunes travaillant à temps partiel est la plus faible (21 % contre 30 % en baccalauréat professionnel et 29 % en CAP). Les filles travaillent plus fréquemment à temps partiel que les garçons : cela concerne une fille sur trois contre un garçon sur six. Les différences filles-garçons sont importantes au niveau baccalauréat professionnel (45 % des filles sont à temps partiel contre 19 % des garçons) et CAP (43 % contre 21 %). Elles persistent, mais sont de moindre ampleur au niveau BTS (27 % contre 15 %).

Une bonne insertion en « coiffure-esthétique »

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités « coiffure esthétique » et « transport, manutention, magasinage » offrent la meilleure insertion sur le marché du travail. C'est le cas, en particulier, pour le CAP en un an « conducteur routier marchandises » et le baccalauréat professionnel « conducteur transport routier marchandises », avec respectivement 77 % et

67 % des jeunes en emploi au bout de six mois. Ces spécialités concernent cependant moins de 5 % chacune des élèves de chaque niveau. Certains diplômes de la santé, comme le BTS « prothésiste dentaire » ou « opticien-lunetier » sont parmi les meilleurs du point de vue de l'insertion. Ils mènent à l'emploi plus de 80 % des jeunes au bout de six mois. Le baccalauréat professionnel « prothésiste dentaire » a également l'un des meilleurs taux d'emploi pour les sortants de ce niveau de diplôme (55 %).

A contrario, l'insertion est la plus faible pour les spécialités « service à la collectivité (sécurité, nettoyage) et « secrétariat, communication et information », quel que soit le niveau de formation ► figure 5.

Les formations « commerce-vente » prédominent pour chaque niveau de diplôme, en regroupant environ un sortant sur cinq. Excepté pour les sortants d'un CAP, elles offrent une meilleure insertion que la moyenne. Dans les formations à l'« alimentation-agroalimentaire-transformation », le gain de taux d'emploi entre le CAP et le niveau baccalauréat est de 22 points. Le gain est plus faible ensuite jusqu'au BTS (4 points). Dans les spécialités de l'« hôtellerie-restauration-tourisme », le gain est également important entre CAP et baccalauréat professionnel, (+ 28 points), mais de 3 points seulement entre baccalauréat et BTS. Dans le « secrétariat-information-communication », les jeunes sortants de

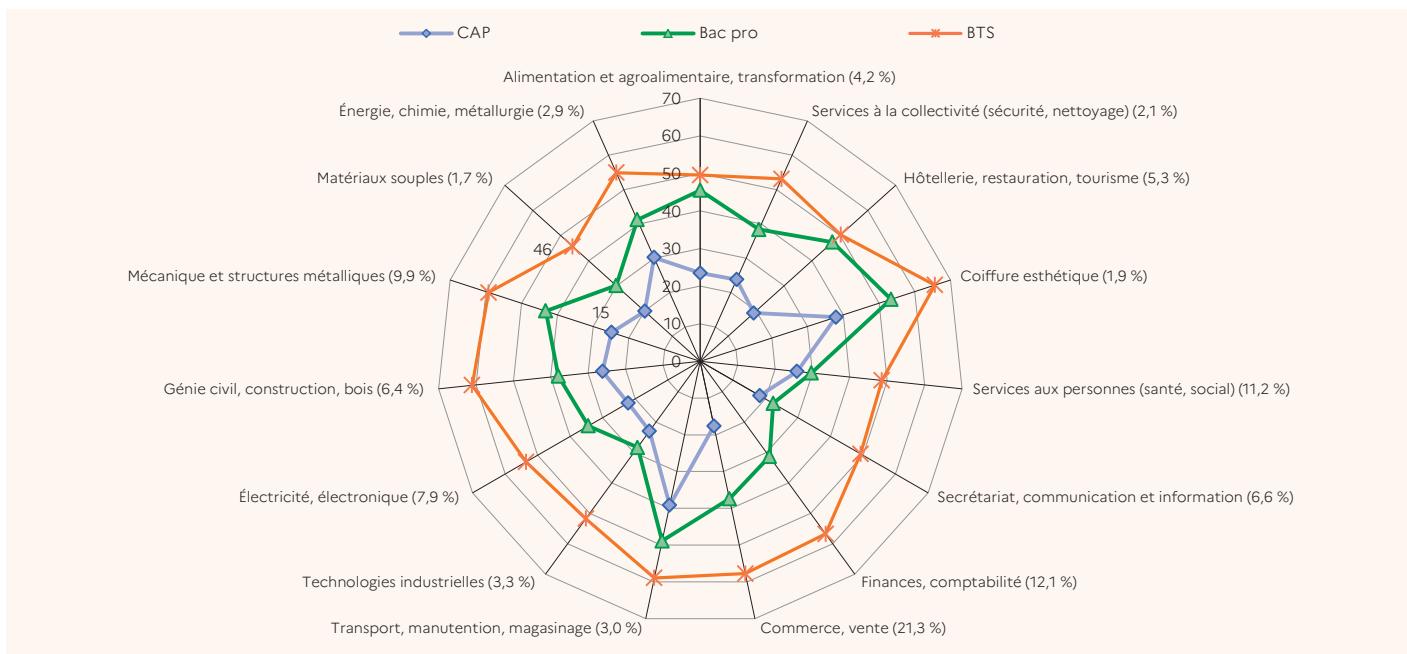
CAP ont des taux d'emploi proches de ceux qui sortent de baccalauréat professionnel (18 % et 22 %) et c'est au niveau du BTS que l'écart se creuse (49 %). Les taux d'emploi sont relativement proches entre les sortants d'une formation relevant de la production (40,3 %) ou des services (41,2 %). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles, quel que soit le secteur de production ou la classe de sortie, excepté pour les BTS relevant des services.

Une meilleure insertion dans les régions les moins touchées par le chômage et avec davantage de sortants de niveau BTS

En France métropolitaine, les taux d'emploi des jeunes, six mois après leur sortie de lycée professionnel, sont les plus faibles en Corse (32 %) ou dans les Hauts-de-France (36 %) et les plus élevés dans les régions telles que la Bretagne, l'Auvergne-Rhône-Alpes ou les Pays de la Loire où ils avoisinent les 50 % ► figure 6. Les régions où les taux d'emploi des jeunes sortants sont les plus faibles correspondent, globalement, à celles où le chômage de la population générale et surtout celui des jeunes est le plus élevé. C'est le cas, notamment, de la Corse, des Hauts-de-France et de l'Occitanie où moins de 40 % des jeunes ont un emploi six mois après la sortie du lycée. En Corse, la plus faible insertion des jeunes est également liée

► 5 Une meilleure insertion à 6 mois en « coiffure esthétique » et « transport, manutention, magasinage »

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 18 % des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 37 % des sortants d'un bac pro et 58 % pour les sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 21,3 % (chiffres entre parenthèses).

Note : il n'existe pas de CAP « Finances, comptabilité ».

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.06. © DEPP

► 6 De meilleurs taux d'emploi dans les régions les moins touchées par le chômage

Taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortants en 2018-2019 d'une dernière année de formation professionnelle et taux de chômage des 15 ans ou plus dans la région en 2019



Note : les ronds sont proportionnels au nombre de sortants cumulés en 2018-2019 dans la région.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 et en 2018 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (sans MC4-MCS).

Source : DARES, DEPP, InserJeunes, Insee, taux de chômage localisés en 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 21.06. © DEPP

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Le système d'information InserJeunes diffuse également, pour les centres de formations d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme. Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes six mois après leur sortie du système éducatif.

L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également pour les sortants à 12, 18 et 24 mois.

Le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes d'insertion menées par la DEPP et les établissements de formation (enquêtes IVA-IPA), mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, six mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient sept mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans InserJeunes. De plus tous les jeunes sortants ne répondent pas (taux de réponse en moyenne de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec InserJeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

au niveau de diplôme des sortants. En effet, les sortants de niveau bac + 2 représentent 21 % des jeunes sortants contre 36 % en moyenne en France (hors Mayotte). La part des sortants de niveau CAP y est, quant à elle, plus élevée que la moyenne (21 % contre 15 %). En Occitanie et dans les Hauts-de-France cependant, le profil par diplôme des sortants n'est pas significativement différent de la moyenne. À l'inverse, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, la bonne insertion des jeunes est liée à un chômage plus faible que la moyenne, mais également au niveau de diplôme des sortants. En effet, dans ces régions, les sortants de niveau BTS représentent respectivement 47 % et 43 % des jeunes sortants contre 36 % en moyenne en France (hors Mayotte). En Île-de-France, l'insertion est proche de la moyenne nationale bien que le chômage des jeunes y soit particulièrement faible (14 % contre 20 % pour l'ensemble de la France, hors Mayotte). Dans cette région, la structure des diplômes a peu d'impact sur l'insertion des jeunes car elle est assez proche de celle de l'ensemble. Dans les DROM, où le chômage et la part des sortants de niveau CAP sont les plus élevés, les taux d'insertion sont inférieurs à 25 %. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.06, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques